



## PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

*Direction régionale et interdépartementale  
de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France*

*Unité départementale de Paris*

Créteil, le 23 JUIL. 2019

*Pôle interdépartemental de Prévention des risques naturels*

Nos réf. : PIRIN/2019/161 - 50293

Vos réf. :

Affaire suivie par : Julie FERIO

Tél. : 01 87 36 46 08

Courriel : [julie.ferio@developpement-durable.gouv.fr](mailto:julie.ferio@developpement-durable.gouv.fr)

PJ : - Rapport de l'étude d'aléa  
- Carte des aléas sur la commune  
- Annexe technique  
- Compte-rendu de la réunion du 13 mai 2019

Monsieur le Maire,

Votre commune est exposée aux risques d'affaissement et d'effondrement de terrain liés à la présence d'anciennes carrières. Afin de développer la connaissance de ces phénomènes de mouvements de terrain, le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) a réalisé en mai 2019 une étude d'aléa sur le territoire de votre commune ainsi que celui de la commune de Nogent-sur-Marne.

Les cartes élaborées sur la base de cette étude et les recommandations qui en résultent ont été présentées lors d'une réunion qui s'est tenue le 13 mai 2019, à la sous-préfecture de Nogent-sur-Marne. Vous trouverez en pièce jointe le compte-rendu de cette réunion.

Je porte à votre connaissance cette étude et la carte des aléas correspondante. Vous trouverez les documents joints au présent courrier. Cette carte distingue quatre niveaux d'aléa allant de très fort à faible. L'ensemble de ces zones correspond aux secteurs exposés aux risques d'effondrement et d'affaissement liés aux anciennes carrières.

En l'absence, à ce stade, d'un plan de prévention des risques approuvé, je vous invite à mettre en œuvre les recommandations concernant l'instruction des autorisations d'urbanisme et l'information préventive qui sont indiquées dans l'annexe technique ci-jointe.

....

Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS  
Maire de Fontenay-sous-Bois  
Hôtel de ville  
4 esplanade Louis Bayeurte  
94125 FONTENAY-SOUS-BOIS CEDEX

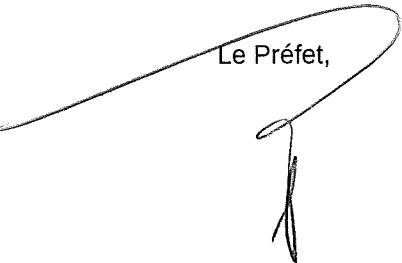
Copies :  
- Préfecture / DCPAT  
- Sous-préfecture de Nogent-sur-Marne  
- DRIEA / UD 94  
- DRIEE / UD 94  
- DRIEE / UD 75 / PIRIN  
- Inspection Générale des Carrières



Enfin, je vous rappelle qu'en application de l'article L. 563-6 du Code de l'environnement, dès lors que l'existence d'une cavité souterraine dont l'effondrement est susceptible de porter atteinte aux personnes ou aux biens est portée à votre connaissance, il vous appartient de m'en informer sans délai.

Les services de l'État sont à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.



Le Préfet,

Laurent PREVOST